

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

---

SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA POLITIQUE FAMILIALE VERS LE PREMIER ENFANT -  
(N° 839)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS22

présenté par

M. Bazin, rapporteur général, M. Ray, Mme Corneloup et M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il revient au pouvoir réglementaire de fixer le montant de l'allocation familiale versée dès le premier enfant.